

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 06 février 2025**

Objet : Autorisation générale donnée au Président en matière de marchés publics passés dans le cadre d'une procédure adaptée

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit janvier 2025, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 35 (dont 11 procurations) - 96 voix

Votants : 35 Pour soit 96 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRÉSIDENT - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Philippe VIDAU – (procuration donnée à Mr Continsouzias) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (procuration donnée à Mr Carcat) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) – 1 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTEY – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mme Rome) – 2 voix
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Président de la CC POL
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 7^{ème} VP – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

La délibération N°820 du 31 mars 2022 donne autorisation au Président pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services qui sont passés dans le cadre d'une procédure adaptée (marchés d'un montant inférieur à 215 000 € HT).

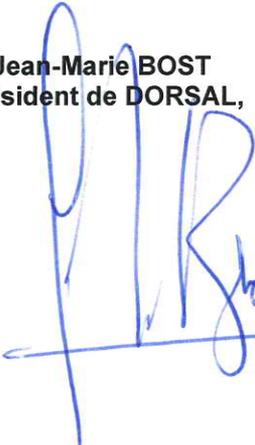
En 2024, le Président a été réélu et le renouvellement de cette autorisation n'a pas été acté.

Il vous est donc proposé de reconduire la délibération de 2022, en la précisant, selon les termes suivants et en conformité avec le code des marchés publics en vigueur :

« donner autorisation au Président, pour la durée de son mandat, et dès lors que les crédits sont inscrits au budget, pour préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, passés dans le cadre d'une procédure adaptée et dont les montants sont inférieurs au seuil des marchés publics de fournitures et services en vigueur (à titre de référence 221 000 € HT en 2025) ».

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président à préparer, passer, notifier, engager, exécuter et régler tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, passés dans le cadre d'une procédure adaptée et dont les montants sont inférieurs au seuil des marchés publics de fournitures et de services en vigueur.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 12/02/2025

